

CONSTANCE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSDS No : GBF - 2154

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE / DU DISTRIBUTEUR

1.1- Identification de la substance

Nom Commercial : CONSTANCE

1.2- Utilisations identifiées et utilisations non recommandées de la substance ou du mélange

Utilisation identifiée : Cette peinture peut être utilisée pour dessiner toutes sortes de routes urbaines et interurbaines, de parkings et d'autres zones.

Restriction sur l'utilisation : Le produit ne doit pas être appliqué sur des peintures de marquage à froid à base alkyde.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse : SIGNA TEKMA Boya ve Sinyalizasyon San.ve Tic. A.Ş.
Kurtuluş Caddesi No:23 Yazıbaşı - Torbalı / İzmir
Téléphone : + 90 232 853 85 70
Courriel : + 90 232 853 73 79
E-mail : info@signatekma.com.tr

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Signatekma : +90 532 505 00 23
Centre de Premiers secours d'urgence : 112
Pompiers : 110
Centre Antipoison National : 114

Centre Antipoison National 114



2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Liquide Inflammable, Catégorie 2, H225

Irritation de La Peau, Catégorie 2, H315

Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles, Exposition Unique, Catégorie 3, H336

Toxicité Pour le Système Reproducteur, Catégorie 2, H361

Toxicité Pour le Système Reproducteur, Exposition Répétée, Catégorie 2, H373 (Système nerveux central)

2.2. Éléments de l'étiquetage:

Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Pictogrammes de Danger



Mot-indicateur

Danger

CONSTANCE

Date de Préparation	: 15.08.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSDS No	: GBF - 2154

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeur facilement inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H361 Soupçon de cause des dommages à l'enfant à naître ou de nuire à la reproduction.
- H373 Exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes -Ne pas fumer
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P241 Utiliser des matériaux antidéflagrant électrique / ventilation / allumage./.
- P242 Utilisez uniquement des outils ininflammables.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P264 Après manipulation laver soigneusement avec
- P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Intervention

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou les cheveux): Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer votre peau avec de l'eau/douche.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Emmenez la personne blessée à l'air frais et maintenez-la dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer facilement.
- P308+P313 EN CAS d'exposition ou d'interaction: Obtenir de l'aide/des soins médicaux.
 - P312 EN CAS DE MALAISE, faire appel AU CENTRE ANTIPOISON NATIONAL au numéro de téléphone 114 ou à un médecin.
 - P321 Intervention spéciale requise (voir étiquette)
- P332+P313 En cas d'irritation de la peau: Obtenir de l'aide médicale/intervention médicale.
 - P362 Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ: Laver abondamment à l'eau et au savon
- P333+P313 Si l'irritation des yeux est permanente: Obtenir de l'aide/des soins médicaux

Stockage

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir l'emballage hermétiquement fermé.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir froid.
- P405 Stocker sous clé.

Élimination

- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la législation locale.

2.3. Autre dangers:

Non Applicable

CONSTANCE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSDS No : GBF - 2154

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2- Mélanges

Nom Chimique	EC No.	CAS No.	%	Classification
Toluène	203-625-9	108-88-3	$10 \leq X < 25$	Flam. Liquide 2, H225
				Asp. Tox.. 1, H304
				Irritation Cutanée 2, H315
				BHOT Exp. Rép.3, H336
				Syst. Rep.. Tok. 2, H361
				BHOT Exp. Rép. 2, H373
Acétate d'Éthyle	205-500-4	141-78-6	$2,5 \leq X < 10$	Flam. Liquide 2, H225
				Irrit.Ocul. 2, H319
				BHOT Exp. Rép. 3, H336

Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1- Description des mesures des premiers secours

Indications générales

Si vous ne vous sentez pas bien, appeler le CENTRE ANTIPOISON NATIONAL au numéro de téléphone 114 ou le médecin.

Contact Cutané

Le contact pendant l'utilisation peut provoquer une irritation cutanée modérée. Évitez l'exposition prolongée de la peau au produit. Lavez la zone irritée abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin, demander une assistance médicale. Ôter immédiatement tous les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

Contact Oculaire

Le contact avec le produit peut provoquer une irritation oculaire modérée. En cas de contact oculaire avec de la poussière, rincer l'œil affecté à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, appeler un médecin et demander une assistance médicale.

Respiration

En cas d'inhalation, aucun effet significatif n'est observé. Par mesure de précaution, faites sortir la personne à l'air frais et maintenez-la dans une position confortable pour une respiration facile. Si une irritation apparaît, faire appel à un médecin.

Ingestion

Il est peu probable que cela se produise dans des circonstances normales. Aucune irritation significative n'est observée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Informations générales

Le produit est classé comme inflammable. Point d'éclair ≤ 21 °C

5.2- Extincteurs

Utilisez un jet d'eau, une mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser d'eau à des fins d'extinction.

CONSTANCE

Date de Préparation	: 15.08.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSDS No	: GBF - 2154

5.3- Dommages spéciaux causés par la substance ou le mélange

Pas disponibles

5.4- Conseils pour les équipes de lutte contre les incendies

Porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome pour l'extinction des incendies, si nécessaire.

5.5- Méthodes spéciales

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelle/flamme/surfaces chaudes.- Ne pas fumer. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques. Utiliser des matériaux antidéflagrant électrique / ventilation / allumage.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPARATION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence signées

Éviter le contact du produit avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurez-vous qu'il y a une bonne ventilation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2- Précautions environnementales

Recueillir l'eau contaminée/l'eau d'extinction. Récupérez le matériau déversé en l'entourant de matériaux absorbants ininflammables tels que du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomées et placez-le dans un récipient pour élimination conformément à la législation locale (Se référer au chapitre 13). Ne le laissez pas se mélanger à l'eau, au sol et aux eaux usées.

6.3- Méthodes et matériaux de conservation et de nettoyage

Cette substance est un déchet dangereux. Recueillir et emballer pour le recyclage ou l'élimination.

6.4- Références à d'autres chapitres.

Obtenir les informations sur l'utilisation sûre du chapitre 7. Obtenir les informations sur l'équipement de protection individuelle du chapitre 8. Obtenir les informations sur l'élimination du chapitre 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1- Informations Générales

Agir conformément aux dispositions du "Règlement Sur Les Précautions de Santé, de Sécurité et d'environnement Dans Les Travaux Avec Des Produits Chimiques" entré en vigueur après la publication dans le Journal officiel du 12/08/2013 numéroté 28733 " sur les mesures à prendre travailler avec des produits chimiques dans les travaux et les lieux de travail où les produits chimiques dangereux sont utilisés pour assurer la santé, la sécurité et l'environnement, il convient de veiller à planifier les méthodes de travail sur le lieu de travail et à prendre des mesures d'organisation.

7.2- Mesures pour une utilisation en toute sécurité

Assurez-vous que le lieu de travail est bien ventilé. Éviter tout contact prolongé avec les yeux et la peau. Laver soigneusement avec un détergent après la manutention.

7.3- Conditions pour un stockage sûr, comprenant les incompatibilités

Tenir à l'écart des solvants forts et de la chaleur excessive. Conserver dans un endroit fermé, sec et bien ventilé. Conserver dans son emballage d'origine. Prendre des mesures contre les décharges d'électricité statique. Le produit peut être chargé électro statiquement; porter des chaussures et des vêtements antistatiques. Protéger de toutes sortes de sources de feu et de chaleur, de la lumière du soleil. Ne pas fumer.

7.4- Utilisations finales déterminées

Peinture de marquage de route

CONSTANCE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSDS No : GBF - 2154

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Valeurs Limites D'Exposition

Paramètres de contrôle

- Règlement Sur les Précautions de Santé et de Sécurité Lors des Travaux Avec des Substances Chimiques (TR):

Toluène (108-88-3)		
TWA	192 mg/m ³	50 ppm
STEL	384 mg/m ³	100 ppm

- OSHA:

Acétate d'Éthyle (141-78-6)		
TWA	5 ppm	
STEL	25 ppm	

8.2- Contrôles d'exposition



Mesures Générales de Protection et d'Hygiène

Fermer hermétiquement le récipient. Laver vos mains à la fin du travail et lorsque vous faites une pause. Ne pas manger ni boire aucun aliment pendant l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire

Il n'y a pas besoin de protection respiratoire. Utiliser un masque conforme à la norme EN 143 le cas échéant.

Protection des Yeux / du Visage

Porter des lunettes de sécurité parfaitement adaptées aux yeux et conformes à la norme EN 166 avec protection latérale dans les zones où le risque d'éclaboussures est élevé. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire dans la zone de travail.

Protection des mains

Porter des gants en caoutchouc butyle ou en nitrile conformément à la norme EN 374. La crème protectrice peut être appliquée avant de commencer le travail. Le nettoyage à la crème ne doit pas être effectué après un contact avec de la peinture.

Protection corporelle

Porter des vêtements de travail conformes aux normes EN 465 ou EN 467 et des chaussures de travail conformes aux normes EN 347 le cas échéant.

8.3- Contrôles de L'Exposition Environnementale

Les dispositions de la législation actuelle en matière de protection de l'environnement doivent être pleinement respectées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales:

État physique	Liquide
pH	Non Déterminé
Point d'Ébullition, °C	Non Déterminé
Point d'Éclair, °C	≤ 21 °C.
Pression de vapeur (hPa) (20°C)	Moins de 110 kPa (1.10)
Densité @ 20°C, gr/m ³	> 1
Solubilité dans l'eau @ 20°C	Insoluble.

CONSTANCE

Date de Préparation	: 15.08.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSDS No	: GBF - 2154

9.2- Autres informations:

Point de fusion, °C	Non Déterminé
Température de décomposition, °C	Non Déterminé
Auto-inflammabilité °C	Non Déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1- Réactivité

La substance est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2- Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, les réactions qui peuvent survenir ne sont pas dangereuses.

10.3- Conditions à éviter

Ne pas exposer à des matières incompatibles.

10.4- Substances à éviter

Éviter les acides forts et les solutions alcalines qui endommageront l'aspect de surface du matériau.

10.5- Produits de décomposition dangereux

Le produit de la décomposition thermique peut contenir divers oxydes de carbone libérés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxiques

Toxicité aiguë	Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible.
Composants:	
Toluène (108-88-3)	
Oral	LD50: > 5000 mg/kg
Respiration	LC50: 5320 ppm (8 h)
Cutané	LD50: > 5000 mg/kg
Acétate d'Éthyle (141-78-6)	
Oral	LD50: 5620 mg/kg
Respiration	LC50: > 18 mg/l (4 h)
Cutané	LD50: > 20000 mg/kg

11.2- Abrasif et irritant

Lésion / irritation oculaires graves	Aucune donnée n'est disponible.
Abrasion/irritation de la peau	Provoque une irritation de la peau
Sensibilité de la peau	Aucune donnée n'est disponible.
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée n'est disponible.
Irritation des voies respiratoires	Aucune donnée n'est disponible.

11.3- Effets chroniques

Cancérogénicité	Non listé dans ACGIH, IARC ou NTP.
-----------------	------------------------------------

11.4- Autres Effets Toxiques

Mutagénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée n'est disponible.

CONSTANCE

Date de Préparation	: 15.08.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSDS No	: GBF - 2154

Épidémiologie	Aucune donnée n'est disponible.
Tératogénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles - Exposition Unique	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles – Exposition Répétée	Aucune donnée n'est disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Aucune donnée sur le produit n'est disponible.

Composants:

Toluène (108-88-3)

Toxicité aiguë pour les poissons LC50: 57,68 mg/l (96 h)

Toxicité aiguë pour la daphnie EC50: 11,5 mg/l (48 h)

Toxicité aiguë pour les algues NOEC: > 400 mg/l (7 d)

Acétate d'Éthyle (141-78-6)

Toxicité aiguë pour les poissons LC50: 900 mg/l (48 h)

Toxicité aiguë pour la daphnie EC50: 260 mg/l (48 h)

Toxicité aiguë pour les algues NOEC: > 100 mg/l (72 h)

12.2- Permanence et décomposition

Aucune donnée n'est disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5- Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

12.6- Autres effets négatifs

Aucune donnée n'est disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Le matériau est non dangereux et aucun processus spécial n'est requis pour son élimination. Tout écoulement du produit dans les égouts doit être évité. L'élimination dans le stockage doit être conforme aux réglementations fédérales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

(ADR/RID) Transport terrestre

14.1- Numéro UN	UN1263
14.2- Nom de transport de UN approprié	PEINTURE

CONSTANCE

Date de Préparation : 15.08.2016 Date de Révision : -
Révision : 0 MSDS No : GBF - 2154

- 14.3-** Classe(s)de danger pour le transport 3
14.4- Groupe d'emballage II
14.5- Dommages environnementaux Non nocif pour l'environnement.
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC Pas applicable
 Quantité exceptionnelle (ADR/RID) 5 L
 Code citerne (ADR/RID) LGBF
 Véhicule pour le transport de citerne FL
 Code tunnel 2 (D/E)
 Identification des dangers No. 33
 Panneaux oranges



(Code IMDG) Transport maritime

- 14.1-** Classe(s)de danger pour le transport UN1263
14.2- Nom de transport UN approprié PEINTURE
14.3- Classe(s)de danger pour le transport 3
14.4- Groupe d'emballage II
14.5- Dommages environnementaux Non nocif pour l'environnement.
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC Pas applicable
 Quantité classée (IMDG) LQ
 EmS No (Incendie) F-E
 N*FS (En vrac) S-E



Transport aérien (ICAO-IATA/DGR)

- 14.1-** Numéro UN UN1263
14.2- Nom de transport UN approprié PEINTURE
14.3- Classe(s)de danger pour le transport 3
14.4- Groupe d'emballage II
14.5- Dommages environnementaux Non nocif pour l'environnement.
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC Pas applicable



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE

15.1- Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Cette fiche de données de sécurité a été préparée/approuvée par un personnel expert accrédité et certifié conformément aux exigences du règlement sur les fiches de données de sécurité relatives aux substances et mélanges dangereux (13/12/2014-29204) et au règlement (CE) n° 1907/2006.

CONSTANCE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSDS No : GBF - 2154

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1- Termes R et H concernées (nombre et texte intégral):

- H225** Liquide et vapeur facilement inflammables.
- H304** Mortel s'il pénètre dans les voies respiratoires et s'il est avalé.
- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H319** Provoque une grave irritation oculaire.
- H336** Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
- H361** Soupçon de cause des dommages à l'enfant à naître ou de nuire à la reproduction.
- H373** Exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes.

16.2- Fiche de Données de Sécurité est Préparé/ Édité / Publiée Par:

Date de Préparation : 15.08.2016
Préparé en Référence du Certificat : TSE GBF-1813

16.3- Abréviations

- ADR : Convention Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route
- CAS No : Numéro d'enregistrement du service des substances chimiques
- EC No : Numéro d'inventaire européen des substances chimiques
- EC50 : Concentration produisant un certain effet dans des conditions spécifiées chez 50 % des organismes testés
- IATA : Association des Transports Aériens Internationaux
- ICAO : Institution de l'Aviation Civile Internationale
- IMDG : Règles Maritimes Internationales pour les Marchandises Dangereuses
- LC50 : Concentration de substance requis dans l'air pour tuer 50% des animaux de test
- LD50 : Quantité de substance requis à administrer en une seule fois pour tuer 50% des animaux d'essai
- REACH : Règlement de l'Union Européenne sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des Produits chimiques
- SEA : Règlement sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des Produits Chimiques du 11.12.2013
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : Moyenne Pondérée Dans Le Temps

16.4- Informations Complémentaires:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée à partir des informations obtenues de l'entreprise propriétaire du produit. Les informations fournies dans ce document sont basées sur les meilleures informations disponibles. Ces informations s'appliquent uniquement à la substance/produit formulé spécifié.

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas une garantie/caution pour les caractéristiques du produit et ne constituent pas un accord juridiquement contraignant/une relation juridique contractuelle. Ce document complète les documentations techniques, mais ne peut pas les remplacer. Les informations fournies sont assis sur notre connaissance de ce produit disponible au moment de la publication. Il a été fourni sur la base de la bonne foi.

SIGNATEKMA Boya ve Sinyalizasyon San. ve Tic. A.Ş. n'accepte aucune responsabilité sur le produit et pour les documents et informations fournis pour des matériaux similaires non produits ou fournis par elle-même